Eco-Terre

Spéculations sur le nouveau mode de calcul du chômage

Social. Les conclusions du rapport sur l'indicateur de mesure ont été ébruitées.

Par SONYA FAURE
QUOTIDIEN : samedi 22 septembre 2007

Fuites, polémiques et contre-communiqués. L'affaire des chiffres du chômage a encore frappé. En juin, le gouvernement confiait aux Inspections génerales des finances (IGF) et des affaires sociales (Igas) une mission chargée d'évaluer la mesure du chômage en France et d'élaborer des propositions pour en améliorer la fiabilité. Elles devaient remettre leurs conclusions à Christine Lagarde, la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, lundi. Mais les premières conclusions du rapport ont fuité vendredi dans la presse. Et sont rapidement devenues l'objet de surinterprétations et de controverses, sur un nouveau mode de calcul qui ferait augmenter le taux de chômage de 0,3 à 0,4 %.

Disséqué. La polémique sur les chiffres du chômage date de la campagne présidentielle. Le collectif de statisticiens ACDC (les Autres Chiffres du chômage) et des syndicats de l'Insee, de l'ANPE et de la Dares, chargés du calcul des statistiques de l'emploi, profitent de la période pour faire éclater une bombe : le chômage serait bien plus élevé que dans les communiqués officiels du gouvernement. Pire, ce fameux pourcentage, chaque mois disséqué par les politiques et les journalistes, ne voudrait plus rien dire du tout.

Un rapport est donc commandé à l'IGS et l'Igas pour faire la lumière sur cette épineuse affaire de chiffres. Qui préconise carrément d'imaginer un nouvel indicateur de mesure du chômage désormais trimestriel, et non plus mensuel. Il préciserait chaque fois la marge d'erreurs possible, une «fourchette» qu'appelait de ses vœux le collectif ACDC.

Aujourd'hui, le taux de chômage mixe les statistiques administratives ANPE (le nombre d'inscrits sur les listes de l'Agence nationale de l'emploi) et les résultats de l'enquête emploi de l'Insee (sondage par téléphone), aux estimations plus élevées que celles de l'Agence.

Le nouvel indice pourrait ne plus s'appuyer sur les chiffres ANPE, mais se rapprocher de la définition du chômage de l'office de statistiques européen Eurostat.

«Le rapport reconnaît que les statistiques ANPE étaient trop fragiles pour un calcul fiable du taux de chômage», se réjouit Thomas Coutrot, du collectif ACDC. Celles-ci étaient accusées de ne relater que très partiellement la réalité du marché du travail. Parce qu'ils ne font pas partie de la «catégorie 1» des demandeurs d'emploi, les travailleurs à temps partiel qui recherchent un autre emploi ne rentrent pas dans ces statistiques. Ni, à l'inverse, les chômeurs qui cherchent un temps partiel.

D'autre part, les gouvernements ont pu «jouer», à la marge, sur ces données purement administratives, en lançant par exemple de grandes opérations de convocations de chômeurs (pour leur proposer des formations, un suivi personnalisé…), et en- traîner mécaniquement de larges radiations (et donc une baisse du taux de chômage), puisque beaucoup de demandeurs ne se présentent pas aux rendez-vous…

Les rapporteurs de l'IGS et de l'Igas conseillent, d'autre part, de prendre en compte les (très nombreux) chômeurs des départements d'outre-mer, pour l'heure écartés des statistiques. Ce qui, selon ACDC, ferait bondir de 0,5 point le taux de chômage actuel.

Démenti. Car la question, maintenant, est de savoir à combien serait réhaussé le taux de chômage si jamais ces propositions entraient en vigueur… Premier round vendredi, quand les «fuites» venues d'un *«conseiller gouvernemental»* et parues dans *le Monde* ont expliqué que cette nouvelle comptabilisation ferait passer de 8 à 8,4 % le taux de chômage. Une estimation qui a été immédiatement démentie par un communiqué de Christine Lagarde, dans l'après-midi.

Selon le collectif ACDC, le «véritable» taux de chômage serait aujourd'hui, et à définition inchangée (et donc sans même prendre en compte les chômeurs d'outre-mer), d'un point plus élevé que le chiffre officiel du gouvernement: soit 9 % au lieu de 8 % à la fin du mois de juillet. Le rapport de l'IGS et de l'Igas sera rendu public dans son intégralité dès lundi.